

**POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE
DIRECTION DU CONSEIL ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES**

Ref : 78468

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté conférant délégation de signatures au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3 et D 1617-19,

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable,

Vu le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental,

Vu les organigrammes des services départementaux et du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale en vigueur ;

Vu la nomination de M. Romaric GUYON par arrêté en date du 26 novembre 2025, en qualité de Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale.

Vu les fiches de postes en vigueur des délégués cités dans le présent arrêté, portant description des caractéristiques des postes, de leur environnement et de leur périmètre d'intervention,

Vu l'arrêté en date du 31 juillet 2023 conférant délégations de signature au sein du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale ;

Considérant que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'administration départementale et à responsabiliser les agents bénéficiaires, devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des règlements adoptés par l'assemblée départementale et des procédures internes,

Arrête

Article 1^{er} - L'arrêté en date du 31 juillet 2023 est abrogé.

Article 2 - Conformément à l'article L. 3221-3 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, les délégations de signature conférées aux responsables de services par le présent arrêté s'exercent d'une part, sous ma surveillance et ma responsabilité, en ma qualité de chef des services du Département et, d'autre part, dans la limite de leurs attributions respectives définies dans leur fiche de poste.

Article 3 – Le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale

Article 3.1 - Délégation de signature est donnée au **Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale**, sous l'autorité et le contrôle du Directeur Général de Services, et concurremment avec lui, à l'effet de signer l'ensemble des documents relevant de ses attributions et des compétences dévolues à la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale,

A l'exception :

- des rapports au Conseil Départemental et à la Commission permanente,
- des correspondances adressées aux Ministres et aux Parlementaires,
- des correspondances adressées aux Chefs de services de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et de tout autre organisme public extérieur, aux Conseillers départementaux et aux maires, lorsqu'elles revêtent une importance particulière en raison de leur nature ou des intérêts en cause,
- des actes d'achat dont la signature est régie par l'article 3.3.

Les exceptions ci-dessus énumérées s'appliquent formellement à l'ensemble des délégataires visés par la présente délégation.

Article 3.2 – Le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale contribue par ses propositions, à la gestion des ressources humaines pour les personnels qui lui sont rattachés. Il est habilité à notifier aux agents placés sous sa responsabilité, les décisions du Président du Conseil Départemental qui les concernent, met en œuvre les procédures et règles de gestion relatives aux ressources humaines et est habilité à signer les ordres de mission, les autorisations de circuler et les états de frais de déplacement des agents qui lui sont rattachés.

Article 3.3 – Actes d'achat

Article 3.3.1 - Les délégations consenties sous l'article 3.3 seront exercées sur proposition des personnes en charge de la préparation, de la passation et de l'exécution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents à un accord cadre.

Article 3.3.2 - Marchés, accords-cadres et marchés subséquents à un accord cadre dont le montant est inférieur à 90.000 € HT pour les fournitures et services.

Dans la limite des autorisations budgétaires, le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale est autorisé à signer tout acte de nature à engager financièrement la collectivité, sans limitation de montant pour les fournitures et services.

Autres actes de procédure

Le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale est autorisé à signer tout autre document inhérent à la préparation, la passation et l'exécution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents à un accord-cadre sans limitation de montant,

A l'exception :

- des décisions de déclaration sans suite et d'infructuosité,
- des décisions de résiliation,
- des protocoles transactionnels,
- des avenants qui ne relèvent pas d'un marché signé dans les conditions définies sous l'article 3.3.2.

Article 3.3.3 - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale me rendra compte de l'exercice de la présente délégation à l'appui du tableau joint en annexe recensant, pour chaque marché, accord- cadre, marché subséquent à un accord-cadre :

- l'intitulé du contrat,
- le montant,
- l'attributaire,
- le nom du rédacteur du contrat,
- le nom du signataire,
- le nom de l'agent qui en contrôle l'exécution.

Ce tableau servira de base au rendu compte qui m'incombe auprès de la Commission Permanente. Les bons de commande sont exclus du compte rendu.

Article 3.4 – Le directeur en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale organise au sein de sa direction, la certification du service fait et établit la liste des agents habilités à signer les certifications du service fait dans les formes prévues par le décret n° 2003-301 du 2 avril 2003.

Les agents habilités à certifier le service fait sont les suivants : **cf. annexe 1 – tableau des agents habilités à certifier le service fait.**

Article 3.5 – En cas d'absence ou d'empêchement du **Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale**, ce dernier organisera sa suppléanceⁱ et m'en soumettra les conditions et modalités d'exercice.

Les suppléants sont :

- le conseiller technique des politiques de solidarité,
- le coordinateur comptabilité du service comptabilité budget,
- le responsable du service relations humaines déléguées.

Article 4 – Le conseiller technique des politiques de solidarité

Article 4.1 - Délégation de signature est donnée au **Conseiller technique des politiques de solidarité**, sous l'autorité et le contrôle du Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale et concurremment avec lui, à effet de signer l'ensemble des documents relevant de ses attributions et des compétences relevant de son périmètre d'intervention.

Article 5 – Service comptabilité budget

Article 5.1 – Délégation de signature est donnée au **coordonnateur comptabilité** du service comptabilité budget, sous l'autorité et le contrôle du Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale et concurremment avec lui, à l'effet de signer l'ensemble des documents relevant de ses attributions et des compétences relevant de son périmètre d'intervention.

Article 6 – Service relations humaines déléguées

Article 6.1 – Délégation de signature est donnée au **responsable du service relations humaines déléguées**, sous l'autorité et le contrôle du Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale et concurremment avec lui, à l'effet de signer l'ensemble des documents relevant de ses attributions et des compétences relevant de son périmètre d'intervention.

Article 6.2 – Le **responsable du service relations humaines déléguées** contribue, par ses propositions, à la gestion des ressources humaines pour les personnels qui lui sont rattachés. Il est habilité à notifier, aux agents placés sous sa responsabilité, les décisions du Président du Conseil Départemental qui les concernent, met en œuvre les procédures et règles de gestion relatives aux ressources humaines et est habilité à signer les ordres de mission, les autorisations de circuler et les états de frais de déplacement des agents qui lui sont rattachés.

Article 7 – Service expertise financière

Article 7.1 – Délégation de signature est donnée **aux chargés de suivi budgétaire et financier des ESMS**, sous le contrôle et l'autorité du directeur en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale et concurremment avec lui, à l'effet de signer l'ensemble des documents relevant de leurs attributions, à l'exception :

- des arrêtés de tarification ;
- des actes relatifs aux recours contentieux.

Article 8 – Service Accompagnement

Article 8.1 – Délégation de signature est donnée **aux chargés de mission** sous le contrôle et l'autorité du Directeur Général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale, et concurremment avec lui, à l'effet de signer, l'ensemble des documents relevant de leurs attributions et des compétences relevant de leurs périmètres d'intervention, à l'exception des arrêtés relatifs aux autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux actant :

- une ouverture ;
- une fermeture ;
- une transformation ;
- une modification des capacités autorisées.

Article 9 - La liste des personnes exerçant les fonctions au titre desquelles ces délégations de signature sont conférées fait l'objet de l'annexe 2 au présent arrêté. Cette liste sera mise à jour par voie d'avenant chaque fois que nécessaire, notamment en fonction du niveau de responsabilité exercé ou à chaque arrivée d'un délégataire.

Article 10 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié sur le site Internet du Département du Loiret (www.loiret.fr) et notifié aux personnes intéressées.

Fait à ORLEANS LE 16 AVR. 2026

Le Président du Conseil Départemental
Marc GAUDET



Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies

ⁱ La suppléance est le remplacement temporaire d'un agent empêché ou absent par un autre, dans l'exercice de tout ou partie de ses fonctions, qui s'opère de plein droit en vertu du texte qui le prévoit.

Annexe 1 à la Délégation de signature de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale

Liste des agents ayant la certification du service fait

DIRECTION	Service	Unité	Titre arrêté délégation	NOM	PRENOM	DATE DE DEBUT
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale			Directeur général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	GUYON	Romarc	29/08/2022
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale			Assistante de direction	DEHAIS	Carine	03/03/2017
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget		Coordinatrice comptabilité	BRISSET	Corinne	02/10/2023
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité bénéficiaires	Chargé de relation comptabilité	AUZOLLE	Sophie	07/07/2008
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité bénéficiaires	Chargé de relation comptabilité	SUZAT	Mylène	17/05/2010
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité bénéficiaires	Chargé de relation comptabilité	TROUPE	Johanna	01/01/2017
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité bénéficiaires	Chargé de relation comptabilité	BOINVOISIN	Ange	01/02/2022
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité subvention et achats	Chargé de relation comptabilité	CALVET	Angélique	21/08/2023
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité subvention et achats	Chargé de relation comptabilité	DAGONNEAU	Karine	01/05/2023
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité Etablissements et autres tiers	Chargé de relation comptabilité	POMMIER	Angélique	22/06/2006
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité Etablissements et autres tiers	Chargé de relation comptabilité	GROLL	Christelle	01/01/2016
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité Etablissements et autres tiers	Chargé de relation comptabilité	DAUVOIS	Elodie	01/05/2017
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité Etablissements et autres tiers	Chargé de relation comptabilité	LEIEUNE	Claudine	12/01/2022
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité Etablissements et autres tiers	Chargé de relation comptabilité	VINTACHE	Pascale	19/06/2023
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget		Chargé de relation comptabilité	MORIN	Patricia	01/06/2022
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget	Unité bénéficiaires	Chargé de relation comptabilité	PROQUOT	Magalie	01/05/2022

Fait à Orléans, le 16 AVR. 2026

Marc GAUDET,
Président du Conseil Départemental

Annexe 2 à l'arrêté de délégations de signature de la Direction des ressources et de l'Offre Médico-sociale

Mise à jour de la liste nominative des personnes ayant délégation

DIRECTION	Service	Unité	Titre arrêté délégation	NOM	PRENOM	DATE DE DEBUT
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale			Directeur général Adjoint en charge de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	GUYON	Romarc	29/08/2022
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale			Conseiller technique des politiques de solidarité	PABIOT	Olivier	01/11/2021
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service comptabilité budget		Coordinatrice comptabilité	BRISSET	Corinne	02/10/2023
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service expertise financière		Chargé de suivi budgétaire et financier des ESMS	CORBIN	Carole	22/04/2025
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service expertise financière		Chargé de suivi budgétaire et financier des ESMS	CAMUS	Julien	10/10/2022
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service expertise financière		Chargé de suivi budgétaire et financier des ESMS	BARREMAECKER	Cindy	01/05/2023
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service expertise financière		Chargé de suivi budgétaire et financier des ESMS	BRAND	Myriam	15/01/2024
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service accompagnement		Chargé de mission établissements et services médico-sociaux	MOURON	Emmanuelle	12/06/2017
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service accompagnement		Chargé de mission établissements et services médico-sociaux	QUENARDEL	Hélène	02/05/2022
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service accompagnement		Chargé de mission établissements et services médico-sociaux	CRASKE	Mathis	01/10/2025
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service accompagnement		Chargé de mission qualité des établissements et services médico-sociaux enfance	GONZALEZ	Anne	04/04/2022
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Service Relations Humaines Délégées		Responsable de service	MERIT	Catherine	01/09/2025

Fait à Orléans, le 16 AVR. 2026

Marc GAUDET,
Président du Conseil Départemental